



Le Syndicat Professionnel du Chanvre a déposé un recours pour excès de pouvoir contre l'INAO

22 avril 2022

Mercredi 20 avril, le SPC, avec l'aide de son avocat Maître Boin, avocat conseil du SPC, a déposé un recours pour excès de pouvoir au Conseil d'Etat contre l'INAO. Dans son recours, le SPC dénonce la décision de l'INAO selon laquelle les produits alimentaires à base de chanvre, les extraits de chanvre et les produits alimentaires contenant du cannabidiol (CBD) ne peuvent pas être certifiés en agriculture biologique.

La certification en agriculture biologique est à même d'apporter un cadre de traçabilité et de contrôle par des organismes indépendants. Il paraît primordial aujourd'hui de pouvoir bénéficier de cette certification qui est un élément essentiel à la sécurisation de cette filière en plein développement.

Cette position de l'INAO est susceptible d'entraîner une perte de certification en agriculture biologique et donc un préjudice pour de nombreux agriculteurs et sociétés qui ont fait le choix de s'engager en agriculture biologique et qui dépendent fortement de cette certification pour assurer la pérennité de leur entreprise.

Cette interdiction touche les agriculteurs qui cultivent des variétés de chanvre autorisées ainsi que les opérateurs qui transforment et revendent des produits issus de chanvre alors même que de nombreuses sociétés avaient déjà obtenu une certification en agriculture biologique accordée par des organismes certificateurs.

Il y a quelques mois, le conseil du SPC a demandé à l'INAO d'abroger sa

position. N'ayant pas obtenu de réponse de leur part et le délai de réponse étant écoulé, la demande du SPC est réputée rejetée. La seule poursuite possible était la voie contentieuse, raison pour laquelle le Syndicat Professionnel du Chanvre a décidé de déposer un recours pour excès de pouvoir au Conseil d'Etat.

Le Syndicat Professionnel du Chanvre défend auprès des pouvoirs publics la mise en place d'un cadre légal, réglementaire et économique clair et favorable au développement du secteur du chanvre bien-être permettant un accès sécurisé des consommateurs et des patients, ainsi qu'un développement économique pour les entrepreneurs, agriculteurs et territoires français impliqués dans ce secteur.